

Elève absent : nouvelle règle

Actuellement, un élève du secondaire peut s'absenter de l'école 20 demi-jours sans devoir se justifier. Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Education, avait déjà annoncé sa volonté de serrer la vis. Elle a précisé jeudi soir à la RTBF qu'elle compte appliquer au secondaire les règles du primaire : c'est-à-dire n'autoriser que 9 demi-jours d'absence. Entrée en vigueur de ceci : à la rentrée de septembre prochain, sans doute. (P.Bn)